



Invalidité catégorie 2 et bénévolat

Par Broceliande

Bonjour

Je suis en invalidité catégorie 2 et ne peut plus travailler. J'aimerais savoir si légalement j'ai le droit de faire un peu de bénévolat

Merci pour vos réponses

Par ESP

Bonjour

Il n'existe rien pour vous empêcher de le faire.

Par Broceliande

Merci pour votre réponse, j'avais entendu que cela aurait un impact sur la rente que je touche. Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez déclarer vos ressources. Le bénévolat par définition n'apporte pas de ressources supplémentaires, ou alors ce n'est pas du bénévolat.

Par kang74

Bonjour

Je rappelle que l'impact sur la pension d'invalidité est calculé sur la période entre le 13 mois et le second mois AVANT le paiement de la pension si cela dépasse le salaire de comparaison sur cette période .

Donc vous pouvez avoir des revenus professionnels dans une certaine limite sans qu'il y ait un impact sur la PI .

Il en est autrement de la rente prévoyance , c'est pour ce qu'il faut bien déclarer tous les mois les revenus professionnels .

Mais la définition du bénévolat étant de ne pas avoir de revenus de cette activité, je ne vois pas bien en quoi cela aurait un impact .

Par Broceliande

merci pour vos réponses